



Programme et Équipement Prioritaire de Recherche Programme en psychiatrie de précision

Appel à projets 2026 : Contrats doctoraux

L'appel à projet est ouvert jusqu'au
15 avril 2026

Adresse de contact :
aap@pepr-propsy.fr

APPEL À PROJETS
Ouverture de l'appel :
13 février 2026

Préambule

Les maladies psychiatriques touchent une proportion importante de la population et représentent un défi majeur pour les systèmes de santé. Leur prise en charge repose encore largement sur des approches diagnostiques et thérapeutiques qui peinent à prendre en compte l'hétérogénéité des troubles et des parcours des patients. Le développement d'une psychiatrie de précision, intégrant les avancées de la recherche en neurosciences, en génomique, en intelligence artificielle et en biomédecine, constitue un enjeu crucial pour améliorer la prévention, le diagnostic et le traitement des troubles psychiatriques.

Dans ce contexte, le Programme et Équipement Prioritaire de Recherche (PEPR) PROPSY, financé par France 2030, a pour ambition d'accélérer l'innovation en psychiatrie et de structurer une filière biomédicale française dédiée à la santé mentale. Ce programme soutient notamment la formation des jeunes chercheurs à travers des contrats doctoraux ciblés sur les thématiques de la psychiatrie de précision.

Ainsi, le PEPR PROPSY financera deux contrats doctoraux en 2026 afin de soutenir des projets de recherche innovants en psychiatrie de précision.

Mots-clés

Psychiatrie de précision, troubles bipolaires, dépression, schizophrénie, autisme, phénotype approfondi, biomarqueurs, stratification, prédition, transnosographique, génomique, immunologie, métabolisme, études pré-cliniques, études cliniques, imagerie cérébrale, digital, biostatistique, analyses multimodal, intelligence artificielle, machine learning

Clôture de l'appel à candidatures

Les éléments du dossier de soumission doivent être déposés sous forme électronique, impérativement avant le :

15 avril 2026 à 23h59 (heure de Paris)

Il est nécessaire de lire attentivement l'ensemble du présent document et les instructions disponibles sur le site de soumission des dossiers :

<https://appels.programmesstrategiques.inserm.fr/pepr-propsy>

Contacts

Chargée de mission appels à projets PEPR PROPSY : Eugénie Favelier

Pour toute question : aap@pepr-propsy.fr

1) Contexte et objectifs de l'appel à projets

Le **Programme et Équipement Prioritaire de Recherche (PEPR) PROPSY** est un programme national lancé en 2022, financé dans le cadre du plan **France 2030**. Il est piloté par l'**Inserm** et le **CNRS** avec le soutien de la **Fondation FondaMental**. Doté d'un budget de 80 millions d'euros sur sept ans, il vise à transformer la prise en charge de 4 troubles invalidants : les troubles bipolaires, les dépressions résistantes, les schizophrénies et les troubles du spectre de l'autisme sans déficience intellectuelle. Ces troubles représentent un défi majeur de santé publique en raison de leur forte prévalence, de leur impact psychosocial et de leur coût économique. Elles figurent parmi les principales causes d'invalidité et réduisent l'espérance de vie de 15 à 20 ans en raison des comorbidités somatiques et des risques de suicide.

Objectifs stratégiques du PEPR PROPSY :

- **Affiner la caractérisation** des maladies psychiatriques pour identifier des formes homogènes
- **Identifier de nouveaux biomarqueurs (cognitifs, sanguins, imagerie cérébrale, électrophysiologiques, digitaux...)** de stratification ou de prédition et de nouvelles cibles thérapeutiques.
- **Développer des stratégies thérapeutiques innovantes** pour des sous-groupes de patients homogènes, identifiés par des biomarqueurs objectifs
- **Structurer une filière biomédicale en santé mentale**, favorisant les collaborations entre recherche publique, industrie pharmaceutique, technologies médicales et numérique.
- **Renforcer la formation et l'attractivité** des métiers liés à la psychiatrie et à la recherche en santé mentale.

Le PEPR PROPSY s'appuie sur une approche interdisciplinaire combinant **génomique, imagerie cérébrale, neurosciences computationnelles et intelligence artificielle**. Il intègre des bases de données existantes et met en place des cohortes de grande taille, multimodale notamment **French Minds**, afin d'identifier des marqueurs diagnostiques et pronostiques et d'optimiser les prises en charge.

Dans cette dynamique, cet appel à projets finance **deux contrats doctoraux** destinés à des travaux de recherche s'inscrivant dans les priorités du PEPR PROPSY.

2) Thématiques de l'appel et projets attendus

Les propositions devront s'inscrire dans **l'une des thématiques suivantes**, tout en étudiant un ou plusieurs des troubles prioritaires du PEPR PROPSY (les troubles bipolaires, les dépressions résistantes, les schizophrénies et les troubles du spectre de l'autisme sans déficience intellectuelle) :

- A. **Marqueurs de stratification de dimensions et/ou de formes cliniques homogènes, transnosographiques aux troubles majeurs de l'humeur, aux troubles psychotiques, aux troubles du neurodéveloppement et études physiopathologiques**
 - Identification et/ou validation de marqueurs/signatures uni ou multimodales cliniques, cognitives, omiques, immunologiques, environnementales, imagerie cérébrale, EEG et/ou digitales, à partir

des bases de données du PEPR PROPSY, des bases de données nationales et internationales existantes ou en cours d'acquisition.

- Exploration des mécanismes physiopathologiques (ie. gènes x environnement, immuno, immunogénétique et immuno-métabolisme) sous-tendant les voies biologiques anormales.

B. Épidémiologie et trajectoires, études médico-économiques

- Analyse des facteurs de risques environnementaux (infections, pollutions, stress, style de vie) associés aux maladies mentales.
- Analyses longitudinales des dimensions, des trajectoires, des facteurs de risque et de résilience.
- Analyse des comorbidités psychiatriques ou somatiques.
- Etudes médico-économiques des coûts induits, des innovations organisationnelles, diagnostiques, ou thérapeutiques.

C. Recherche préclinique sur les mécanismes physiopathologiques

- Analyse des impacts de la pollution sur le développement cérébral normal ou pathologique.
- Étude des interactions entre anomalies immunitaires précoces et vulnérabilités génétiques.
- Anomalies sous tendant les dimensions transnosographiques.
- Voies biologiques anormales et physiopathologie.

D. Modélisation et intelligence artificielle

- Développement d'algorithmes d'apprentissage (IA, machine learning, apprentissage contrastif) à partir de bases de données multimodales (imagerie, omics, cliniques, etc) du PEPR PROPSY et/ou des bases de données nationales ou internationales, existantes ou en cours de construction.
- Exploitation de bases de données multimodales pour identifier des algorithmes de stratification des pathologiques psychiatriques.
- Modèle de prédiction des risques des maladies mentales, de leurs comorbidités, de la réponse aux traitements.

3) Critères d'éligibilité et de sélection

3.1. Éligibilité

- Le candidat doit être titulaire d'un **Master (ou équivalent)** en neurosciences, psychiatrie, psychologie, intelligence artificielle, biologie ou disciplines connexes.
- La thèse doit être réalisée dans un **laboratoire affilié à une institution d'enseignement supérieur ou de recherche française habilitée à délivrer le doctorat**.
- Le directeur de thèse doit être identifié et disposer d'une expertise reconnue dans le domaine.
- Les thèses pourront être réalisées en co-tutelle avec des laboratoires internationaux (UE, USA, Canada), sous réserve que **le doctorant soit inscrit dans une école doctorale française**. Des co-financements internationaux peuvent être envisagés.

3.2. Critères d'évaluation et de sélection

L'évaluation des candidatures se déroulera en plusieurs étapes :

1. Vérification de l'éligibilité et de la recevabilité des dossiers : cette étape permettra de s'assurer que les candidatures respectent les critères administratifs et formels définis dans l'appel à projets.
2. Évaluation scientifique des dossiers : chaque candidature recevable sera examinée par un panel d'experts scientifiques externes. Ces experts évalueront la qualité scientifique du projet, son originalité et sa faisabilité.
3. Sur la base des évaluations des experts, le COMEX du PEPR PROPSY établira le classement final des candidatures retenues.
4. Les résultats seront annoncés officiellement par l'Inserm pilote principal du PEPR PROPSY en charge de gérer ces financements.

Les dossiers seront évalués selon les critères suivants :

Critère	Pondération
Excellence scientifique du projet (qualité, originalité, faisabilité)	50 %
Adéquation avec les objectifs du PEPR PROPSY	30 %
Compétences du candidat (parcours académique, expérience de recherche)	15 %
Encadrement et environnement de recherche (qualité du laboratoire et des collaborations)	5 %

3.3. Critères de recevabilité

Le dossier de soumission doit être déposé sur le site dédié (<https://appels.programmesstrategiques.inserm.fr>) avant la date et l'heure de clôture de l'appel (voir page 2). L'ensemble des documents requis doit être rédigé en **anglais**.

4) Modalités de financement

4.1. Financement

Les appels financés au titre du PEPR présentent un caractère exceptionnel et se distinguent du financement récurrent des établissements universitaires ou de recherche. Les financements alloués représentent des moyens supplémentaires destinés à des actions nouvelles. Ils pourront permettre le lancement de projets de recherche innovants et financer, par exemple, l'achat d'équipements ainsi que des dépenses de personnel affectés spécifiquement à ces projets et de fonctionnement associé.

Le financement accordé dans le cadre de cet appel à projets vise à soutenir la réalisation de thèses doctorales en psychiatrie de précision. Chaque projet retenu bénéficiera d'un contrat couvrant les frais liés au recrutement d'un doctorant et à la mise en œuvre du projet de recherche.

- **Montant maximal de subvention par projet** : 200 000€ incluant un maximum de 18 % de frais de gestion.
- **Co-financements** : Les projets peuvent intégrer des co-financements. Ceux-ci devront être détaillés dans le dossier de candidature, en précisant leur origine et leur utilisation.
- **Durée du financement** : 3 ans.
- **Utilisation des fonds** :
 - ✓ Rémunération du doctorant selon les grilles de financement en vigueur
 - ✓ Frais de fonctionnement directement associés au projet de recherche, comprenant les consommables, l'accès aux bases de données, les logiciels, l'équipement informatique spécialisé
 - ✓ Contribution aux frais de formations complémentaires du doctorant

4.2. Modalités de contractualisation

- **Modalités générales**

Les doctorants sélectionnés dans le cadre de cet appel à projets seront recrutés par une institution d'enseignement supérieur ou de recherche française (université, école doctorale, Inserm, CNRS, CEA, INRIA, INRAE...), qui sera l'organisme gestionnaire du financement alloué par le PEPR PROPSY via l'Inserm.

Le doctorant sera inscrit dans une **école doctorale française**, qui assurera le suivi administratif et académique de sa thèse.

Le contrat doctoral sera établi pour une durée de trois ans, conformément aux dispositions légales en vigueur en France. Le doctorant bénéficiera du statut de salarié et percevra une rémunération selon les grilles de financement en vigueur.

- **Modalités spécifiques en cas de co-tutelle internationale**

Les thèses pourront être réalisées en co-tutelle avec des laboratoires internationaux (UE, USA, Canada) sous certaines conditions :

- Inscription en école doctorale française.
- Une convention de co-tutelle devra être signée entre l'établissement français et l'établissement partenaire étranger.

Répartition des périodes de recherche

Le doctorant pourra partager son temps entre le laboratoire français et étranger selon un calendrier établi dans la convention de co-tutelle. Un équilibre devra être maintenu pour assurer un encadrement scientifique conjoint par les deux institutions.

Modalités spécifiques de financement

Le PEPR PROPSY financera le doctorant via l'institution française. Si un co-financement international est envisagé, celui-ci devra être détaillé dans la proposition de projet et validé par les parties prenantes.

Encadrement et suivi

Le doctorant bénéficiera d'un double encadrement par un directeur de thèse en France et un codirecteur à l'étranger. La soutenance de thèse se fera selon les règles de l'établissement français, avec la possibilité d'une double diplomation, si l'accord de co-tutelle le prévoit.

4.3. Engagements des lauréats

Publications et dissémination

Les travaux de recherche issus des thèses financées devront être publiés en accès ouvert, conformément aux politiques de science ouverte du PEPR PROPSY (cf. 4.4).

Participation aux activités du PEPR PROPSY

Les doctorants devront participer aux séminaires, formations et événements organisés dans le cadre du programme.

Priorité aux actions PROPSY-EDU

Les lauréats bénéficieront en priorité des actions mises en place dans le cadre du programme **PROPSY-EDU**, dédié à la formation et au développement de carrière en psychiatrie de précision ([PROPSY-EDU](#)).

Suivi du projet

Les lauréats et leur établissement gestionnaire devront fournir un rapport annuel présentant à la fois l'avancement des travaux, les résultats obtenus ainsi que l'utilisation des financements alloués.

4.4. Science ouverte

Dans le cadre de la contribution de l'ANR à la promotion et à la mise en œuvre de la science ouverte, et en lien avec le Plan national pour la science ouverte au niveau français (PNSO) et le Plan S au niveau international, les bénéficiaires de la subvention France 2030 s'engagent à garantir le libre accès immédiat aux publications scientifiques évaluées par les pairs et à adopter, pour les données de recherche, une démarche dite FAIR (Facile à trouver, Accessible, Interopérable, Réutilisable) conforme au principe « aussi ouvert que possible, aussi fermé que nécessaire ». Ainsi, toutes les publications scientifiques issues de projets financés dans le cadre des PEPR, seront rendues disponibles en libre accès sous la licence Creative Commons CC-BY ou équivalente, en utilisant l'une des trois voies suivantes :

- Publication dans une revue nativement en libre accès.

- Publication dans une revue par abonnement faisant partie d'un accord dit transformant ou journal transformatif¹.
- Publication dans une revue à abonnement. La version éditeur ou le manuscrit accepté pour publication sera déposé dans l'archive ouverte HAL par les auteurs sous une licence CC- BY en mettant en œuvre la Stratégie de non-cession des droits (SNCD), selon les modalités indiquées dans les conditions particulières de la décision ou contrat de financement.

De plus, l'Établissement coordinateur s'engage à ce que le texte intégral de ces publications scientifiques (version acceptée pour publication ou version éditeur) soit déposé dans l'archive ouverte nationale HAL, au plus tard au moment de la publication, et à mentionner la référence ANR du projet de recherche dont elles sont issues.

L'ANR encourage à déposer les pré-prints dans des plateformes ouvertes ou archives ouvertes et à privilégier des identifiants pérennes ou uniques (DOI ou HAL Id, par exemple). Par ailleurs, l'ANR recommande de privilégier la publication dans des revues ou ouvrages nativement en accès ouvert².

Enfin, l'Établissement coordinateur s'engage à fournir dans les 6 mois qui suivent le démarrage du programme, une première version du Plan de Gestion des Données (PGD) selon les modalités indiquées dans le contrat attributif d'aide.

5) Modalités de soumission

5.1. Contenu du dossier de soumission

Le dossier rédigé **en anglais** doit inclure :

- Un CV du candidat (1 page) (cf. Trame fournie)
- Un CV du directeur de thèse
- Une lettre de motivation du candidat (1 page)
- Le descriptif du projet de recherche selon la trame du formulaire de candidature en ligne
- Une lettre d'engagement du directeur de thèse (1 page)
- Une annexe financière détaillant les dépenses prévisionnelles (cf. trame annexe financière fournie)
- Un diagramme de Gantt

Aucun élément complémentaire ne pourra être accepté après la clôture de l'appel à candidatures dont la date et l'heure sont indiquées [page 2](#).

Le dossier devra être déposé sur le site de candidature mentionné [page 2](#).

Les trames des documents scientifiques et financiers sont accessibles à partir de la page web de publication du présent appel à candidatures (voir adresse [page 2](#)).

Le document financier devra être transmis au format Excel.

¹ Définition d'accord dit transformant ou journal transformatif : <https://www.coalition-s.org/faq-theme/publication-fees-costs-prices-business-models/>

² Le site DOAJ (<https://doaj.org/>) répertorie les revues scientifiques dont les articles sont évalués par les pairs et en libre accès. Le site DOAB (<https://www.doabooks.org/>) fait de même pour les monographies.

Toute candidature ne respectant pas les modalités de soumission sera considéré comme inéligible et ne sera pas évalué.

5.2. Dépôt des candidatures

- **Date limite de soumission** : 15 avril 2026 à 23h59 (heure de Paris).
 - Les dossiers de candidature devront être déposés sur le site de candidature dédié : <https://appels.programmesstrategiques.inserm.fr/pepr-propsy>
-

Contact : aap@pepr-propsy.fr

Chargée de mission appels à projets PEPR PROPSY : Eugénie Favelier